

# **Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles**

## **Séance du 21 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-et-un octobre, à 18h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2025

Présents : Philippe Ledésert, Pascale Padilla, Christian Gleize, Yan Bernard, Aurore Lallement, Sébastien Cartron

Absentes excusées : Cécile Mathieu, Stéphanie Margiéla

Absents : Jean-Denis Lods, Frédéric Liabeuf

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votant : 7

Le Maire, ouvre la séance à 18h05. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Christian Gleize est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 17 septembre 2025  
Adopté à l'unanimité.
  
2. Adhésion au service d'assistance technique dans le domaine de l'eau proposé par le Département de la Drôme  
Le maire présente l'intérêt du service dont on avait, pour le SATESE, bénéficié les années précédentes. Le Département offre maintenant la possibilité de regrouper dans le cadre d'une seul convention 3 services : SATESE, SATEP et Ingénierie.  
Proposition adoptée à l'unanimité
  
3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024.  
Les indicateurs qui y figurent ont des valeurs très satisfaisantes.  
Le maire précise que le rapport a été annexé à la convocation pour que les conseillers puissent en prendre connaissance. Ce rapport est disponible à la consultation en mairie.  
Rapport adopté à l'unanimité
  
4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.  
Comme pour le rapport précédent les indicateurs qui y figurent ont des valeurs très satisfaisantes.  
Le maire précise que le rapport a été annexé à la convocation pour que les conseillers puissent en prendre connaissance. Ce rapport est disponible à la consultation en mairie.  
Rapport adopté à l'unanimité
  
5. Autorisation à donner au Maire pour demander une subvention dans le cadre des Amendes de Police.  
Le maire présente les projets d'amélioration de la sécurité routière et piétonne pour lesquels une demande de subvention sera déposée, à savoir la sécurisation de la sortie de la crèche sur la D94, un cheminement piéton à la sortie du lotissement des Ecureuils et une signalisation du risque inondation des parkings de la crèche et de la rue de la Combe.  
Proposition adoptée à l'unanimité

6. Dénonciation de la convention d'adhésion au service commun « Ressources Administratives » de la CCBDP.

Le maire indique que la convention en question étant caduque, il convient de la dénoncer.  
Proposition adoptée à l'unanimité

7. Mandat donné au Centre de Gestion afin de procéder aux consultations des contrats groupes (santé, prévoyance...) organisées par le CDG26.

Le Maire expose l'opportunité pour la Collectivité :

- de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et pour le risque « Santé ».
- de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ; Il précise que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité et que le fait de donner mandat au CDG26 pour lancer les procédures de marchés publics n'impose pas d'adhérer in fine aux contrats qui seront proposés.

Proposition adoptée à l'unanimité

8. Plan de financement finalisé de la rénovation énergétique du bâtiment communal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Drôme Aménagement Habitat, en charge de la maîtrise d'ouvrage de la rénovation énergétique du bâtiment communal Michel Tache situé 13-15-17 rue du Portail aux Pilles, a transmis à la commune les éléments financiers correspondant à l'opération finalisée. Il précise que la réception du chantier ayant eu lieu le 28 février 2025, la Garantie de Parfait Achèvement prendra fin le 1<sup>er</sup> mars 2026. C'est seulement après cette date que seront appelés les 5 % correspondant au solde du Décompte Général Définitif et de la fin de la Garantie de Parfait Achèvement. Il présente au Conseil Municipal le plan de financement finalisé de la rénovation énergétique du bâtiment communal Michel Tache :

Montants HT		
	Charges	Produits
Montant de l'opération HT	487 739,44 €	
Fonds vert		125 000,00 €
Département		161 250,00 €
Région		50 000,00 €
CEE (estimation)		9 000,00 €
CAF		17 386,00 €
Fonds propres		125 103,44 €
Totaux		487 739,44 €

Adopté à l'unanimité

9. Demande à la CCBDP de versement d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique du bâtiment communal concernant la partie Crèche.

Le Maire propose de demander à la CCBDP le versement d'un fonds de concours de 5 017,47 € pour la rénovation énergétique du bâtiment communal concernant la partie crèche. Ce fonds de versement tient compte du fait que la crèche n'occupe qu'une partie du bâtiment communal et de tous les financements obtenus pour concourir à la rénovation du bâtiment et notamment de la subvention spécifique à la partie crèche versée par la Caisse d'Allocation Familiales de la Drôme.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Présentation du devis des travaux de la voûte de l'atelier municipal.

Le Maire informe le conseil municipal que la voûte de l'atelier municipal se dégrade et que des travaux de rénovation sont devenus nécessaires. Il présente ainsi le devis de l'entreprise TISSEYRE Christophe d'un montant de 4 100,00 euros HT.

Devis adopté à l'unanimité

11. Autorisation à donner au Maire pour demander des subventions pour l'Acte 2 du parcours d'art contemporain.

Le Maire rappelle que le projet « Pilles les Arts 2025 » de parcours d'art contemporain dans la commune en est à sa phase de réalisation. En effet, le jury qui s'est tenu a sélectionné trois candidats qui ont chacun remis une offre fin septembre. Le jury se réunira à nouveau le 18 novembre prochain pour désigner le lauréat final. Celui-ci installera ses œuvres dans le village au cours du premier semestre 2026.

La perspective d'une deuxième tranche de financements publics commande dans le cadre d'un partenariat avec le Parc naturel régional des Baronnies Provençales, notamment via le Contrat de Parc signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes devrait nous permettre de lancer en 2026 un deuxième appel à projets qui pourrait se décliner en deux volets : le premier réservé à des artistes professionnels selon des modalités similaires à celles de l'édition 2025. Le deuxième sera ouvert à des artistes amateurs travaillant sous la direction d'un artiste professionnel qui jouera le rôle de commissaire d'exposition.

Dans ce cadre le Maire propose au conseil d'approuver le principe de ce deuxième acte de « Pilles les Arts » et de l'autoriser à demander des subventions auprès de l'Etat (DRAC) de la Région, Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Drôme et du PNR des Baronnies Provençales selon le plan de financement prévisionnel suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT « PILLES LES ARTS – ACTE 2 »

	Montant H.T	Montant H.T
Honoraires de l'artiste lauréat tous frais confondus	60 000 €	
Indemnités des candidats non retenus	3 000 €	
Honoraire du commissaire d'exposition tous frais confondus	5 000 €	
Défraiements des artistes amateurs	2 000 €	
Frais d'organisation de de communication	2 000 €	
DRAC		10 000 €
Contrat Parc (Région et PNR)		30 000 €
Département		10 000 €
Fonds propre (dont 17 000 € de mécénat)		22 000 €
<b>Total</b>	<b>72 000 €</b>	<b>72 000 €</b>

Adopté à l'unanimité

12. Présentation d'une proposition de l'association Serres Lez'Arts d'**«Un parcours d'art et d'artisanat aux Pilles»**, dans le cadre de l'appel à projets LEADER Terre de Montagne.

Le Maire présente le projet présenté par l'association Serres lez'Arts d'un « Parcours d'art et d'artisanat aux Pilles ». Les points forts du projet sont qu'il propose d'une part une démarche originale en faisant coopérer des artistes et des artisans d'art qui aboutirait à l'installation d'œuvres éphémères ou semi-pérennes sur le territoire de des Pilles et le cas échéant des communes voisines et que, d'autre part, cela vient de façon pertinente en complément du parcours « Pilles les Arts ». Le conseil municipal estime le projet intéressant et souhaite que son étude de faisabilité se poursuive. Pour cela, il demande qu'une réunion d'information soit organisée avec des membres du conseil et les habitants intéressés qui pourraient préfigurer le futur comité de pilotage. Il souhaite que les artisans d'arts présents sur le territoire de la commune soient consultés pour être associés dès que possible à la démarche et recueillir ainsi leurs avis et propositions sur ce projet. Il demande également que le comité de pilotage intervienne dès la présélection des artistes susceptibles d'intervenir. Il note que le plan de financement ne prévoit pas de participation financière de la commune. Enfin, le Conseil attire l'attention sur le fait que les élections municipales auront lieu en mars 2026 et que la nouvelle équipe qui en sera issue aura à se prononcer sur ce projet. Compte-tenu de l'ensemble de ces remarques, le Maire propose au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité

13. Questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h07.

Le Maire, Philippe Ledésert,

Le Secrétaire de séance, Christian Gleize

